

Vaux-Villaine : en lice pour la plus haute distinction fleurie



Depuis sa création en 1959, le Concours National des Villes et Villages fleuris n'a cessé d'évoluer. Si le fleurissement tient toujours une place importante dans la notation, les critères d'appréciation s'étendent aujourd'hui à l'appréciation de la démarche de valorisation de la commune candidate et à sa mise en œuvre par le paysage, le végétal et le fleurissement. Le développement des espaces verts, le développement durable et

l'amélioration du cadre de vie des habitants et des visiteurs appartiennent à des notions plus environnementales qui sont également prises en compte.

Prétendre à un label qualité tel que celui octroyé par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris, c'est prendre l'engagement de faire toujours mieux. Le label et l'obtention des 4 fleurs sont la concrétisation, la preuve de l'engagement d'une commune à une qualité de vie et témoigne d'une stratégie municipale visant à offrir une image et un environnement favorables à l'attractivité résidentielle, économique et touristique.

Vaux-Villaine, commune 3 fleurs depuis 2008, a été proposée par le jury régional en 2013 pour l'obtention potentielle d'une 4^{ème} fleur, plus haut degré national de labellisation. La visite du jury national s'est effectuée le mercredi 6 août 2014. Les six récompenses décernées par les « Villes et Villages fleuris » entre 2001 et 2014 à Vaux-Villaine ont grandement contribué à la valorisation de son patrimoine, encourageant son développement économique et touristique.

Actuellement dans les Ardennes, sur 125 communes labellisées, seule 1 commune dispose de 4 fleurs (Semide). La candidature de Vaux-Villaine à la distinction suprême 4 fleurs Villes et Villages Fleuris sera la récompense d'un investissement et d'une volonté commune et fédératrice.

Informations : Isabelle Moreau au 03 24 56 67 73, moreau@ardennes.com